

avait rien de mieux à nous écrire, il aurait sagement fait de garder le silence.

Il a en mains, dit-il, les preuves de la fausseté des « insinuations » de la *Bourgogne*, et il donne un démenti absolu aux « calomnies » dont il a été l'objet dans ce journal.

« Nous venons de relire ces articles du 10 juin d'insinuations, nous n'en avons trouvé aucune à l'adresse du citoyen Fourneau, mais nous y avons vu au contraire l'imputation de faits précis et parfaitement déterminés. Est-ce sur chacun de ces faits que porte le « démenti absolu » ?

« Nous avons dit avec la *Bourgogne*, dont nous avions les meilleures raisons de croire les renseignements exacts, que le citoyen Fourneau avait été pieusement élevé par une famille chrétienne...  
« Est-ce vrai ou faux ?  
« Qu'il avait été ordonné prêtre dans la cathédrale d'Angers...  
« Est-ce vrai ou faux ?

« Que dans l'enthousiasme de sa foi, il avait sollicité la faveur d'être admis dans la Compagnie de Jésus...  
« Est-ce vrai ou faux ?  
« Qu'après avoir, pendant plusieurs années, exercé le saint ministère, il a renié sa foi...  
« Est-ce vrai ou faux ?

« Que le 14 novembre 1867, il a épousé à Lausanne une Allemande, Louise Neustritt, née à Malbourg, dans le grand-duché de Bade...  
« Est-ce vrai ou faux ?  
« Et que depuis cette époque, il va de réunion en réunion, prêchant la rebellion à l'Eglise et l'apostasie...  
« Est-ce vrai ou faux ?

« Si tout cela est vrai, sur quoi porte donc le « démenti absolu » du citoyen Fourneau ?  
« Si tout cela est faux, comment n'a-t-il pas compris que les termes équivoques de sa lettre ne constituent pas un démenti suffisant ?  
« Nous avions oublié déjà ce détroqué, il eût mieux valu pour lui bénéficier de cet oubli. Vainement il se débat contre les justes conséquences de son parjure et de son apostasie; les doctrines chères à M. Ferry n'ont pas fait tant de progrès en France que de pareils actes n'y excitent encore la répulsion et le mépris. »

### LETTRE DE PARIS

de notre correspondant parti culier Paris, 19 juin.

La loi d'amnistie a été présentée à la Chambre et M. de Freycinet a justifié sa dernière évolution, dans un exposé des motifs qui a eu l'agrément des gauches. La fameuse question est donc officiellement tranchée. M. de Freycinet a obéi à M. Gambetta et les groupes républicains vont suivre avec le même empressement que les moutons de Panurge.

On savait cela dès hier soir, et cependant les feuilles intransigeantes affectaient encore, ce matin, de mettre cette résolution en doute.

Ils répandaient le bruit que M. Jules Grévy persistait à appréhender les conséquences de l'amnistie, qu'il hésitait toujours, et qu'hier même, il n'était pas encore décidé. Pauvre M. Grévy ! lui attribuer une volonté personnelle, le supposer capable de ne pas s'incliner devant les propositions de ses ministres, alors que ces propositions s'appuient sur les ordres de M. Gambetta qui dispose de la majorité, mais c'est oublier que, depuis qu'il est Président de la République, il n'a jamais fait autre chose que de mettre en pratique son fameux amendement de 1848. Evidemment, ce n'est pas lui qui peut faire échouer à l'amnistie.

On ajoutait que le centre gauche du Sénat ne capitulerait pas, ce qui était toute chance de voir la Chambre des députés. Hélas ! le fameux centre gauche est en train de passer à l'ennemi, les plus braves et aussi les moins nombreux s'abstiennent, tout le reste opérera comme les deux autres groupes de la gauche.

Je n'en veux pour preuve que le langage tenu par le *Parlement* et le *Soleil*, le premier proclamant en ces termes la nécessité de l'abstention : « Ils veulent l'amnistie, soit ! Qu'ils la fassent eux-mêmes ou la fassent faire par ceux qui l'ont toujours soutenue; mais la faire faire par ceux qui l'ont toujours combattue, en vérité, c'est un raffinement excessif. »

Le second jetant le manche après la cognée en déclarant « que, tout compte fait, l'amnistie aura au moins cet avantage de décaler la situation d'une question à double face qui en était arrivée à embarrasser la marche de tous les partis. Le Sénat agira donc politiquement, habilement, en n'y mettant pas obstacle. »

Il n'y a pas 48 heures que ces deux journaux disaient absolument le contraire et vous pouvez mesurer, à leur changement de langage, si la transformation ne sera pas encore plus complète d'ici au prochain jour où le Sénat sera saisi de la proposition adoptée par la Chambre des députés.

C'est M. Cazot qui a rédigé le projet, ainsi que son exposé des motifs. Le plan dont je vous ai parlé hier, de faire voter l'urgence et la loi par le Sénat dans la même séance, tient toujours et il a toute chance de prévaloir.

Tous les exclus qui se trouvent en Europe, seront à Paris, le 14 juillet, et qu'on en dise, ce matin, la *Republique Française* en invitant le peuple de la capitale à célébrer l'armée, dont ce sera la fête, les amnistés seront les seuls et véritables héros de la solennité. N'est-il pas question de leur réserver une tribune sur l'Hippodrome de Longchamps, et le conseil municipal

de doit-il pas, assure-t-on, les féliciter publiquement ? Du reste, les drapeaux que l'on confectionne porteront, pour la plupart, le mot amnistie en grosses lettres, et les illuminations le reproduiront également en caractères de feu. Il est, en outre, probable que le vote de la Chambre donnera lieu à des manifestations.

Et après, demanderont sans doute vos lecteurs ? Après ! Les étapes ne feront pas défaut à la démocratie pour arriver à son but; la Révolution sociale. N'a-t-elle pas déjà l'exécution des décrets du 29 mars, la suppression de l'immutabilité de la magistrature, en attendant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt progressif, etc., etc.

Et ne croyez pas qu'elle consente à désarmer, parce que le Gouvernement et les pouvoirs publics viennent de capituler devant elle. Le conseil municipal s'approprie à refuser le budget de la préfecture de police, sous le prétexte que l'arrêté de M. Thiers, en date du 20 juin 1871 qui a réglé tous les détails de cette organisation est illégal et sans valeur, parce qu'il a été rendu contrairement à l'article 23 de la loi du 24 juillet 1867, sans l'avis préalable du conseil municipal et du conseil d'Etat.

Les électeurs du 20<sup>e</sup> arrondissement se disposent à nommer demain Triquet en haine de l'opportunisme et de son chef, M. Gambetta, sans lequel, cependant, l'amnistie n'aurait pas abouti.

La rédaction du *Reveil social* tend à s'accroître, en même temps que les journaux le *Proletaire* et *l'Égalité*, organes du collectivisme révolutionnaire, renforcés par la collaboration d'écrivains nouvellement amnistés, vont devenir quotidiens, d'hebdomadaires qu'ils étaient. On s'attend, du reste, à la publication d'autres journaux de cette nuance, par suite du retour de Félix Pyat, de Jules Vallès, d'Arthur Arnould, de Jourde, de Bergeret, de Dereure, de Mégy, d'Eudes, d'Assy, de Lullier et *tuili quanti*.

Le monde des affaires, qui semble indifférent à l'amnistie, se préoccupe pourtant des modifications ministérielles qui pourraient en être la conséquence, et bien que les officieux affectent de considérer comme impossible le départ de M. Jules Ferry, de M. Varroy, de l'amiral Jauréguiberry et de M. Andrieux on croit généralement, à la Bourse, qu'ils ne seront plus en fonctions à la session d'automne. Mais que peuvent ces prévisions, en présence de la paix européenne qui paraît devoir se consolider encore à la suite de la conférence de Berlin, en présence des plus-values budgétaires, des promesses de la récolte prochaine ?

La hausse reste donc à l'ordre du jour et ses promoteurs trouvent qu'elle n'a pas encore dit son dernier mot, puisque, selon eux, le taux de 5 0/0 n'est plus le mètre des placements de l'argent, mais bien le taux de 4 0/0, sinon de 3 1/2. Cette semaine, comme la précédente, la spéculation s'est surtout portée sur les valeurs étrangères, et ses observations d'il y a huit jours, à ce sujet, conservent toute leur actualité.

Le dernier bilan de la Banque de France n'indique aucune variation de quelque importance. Le portefeuille a gagné 13,369,000 fr. L'encaisse métallique s'est accrue de 1,414,000 fr. et la circulation des billets a diminué de 9,182,000 fr. Le compte courant du trésor s'est augmenté de 26,500,000 francs et celui des particuliers de 3,681,000 francs. Les bénéfices de la semaine sont de 553,000 fr.

Plusieurs journaux du soir ont reproduit ce texte du projet de la loi d'amnistie, ainsi que les termes de l'exposé des motifs. On a donc pu lire ce document vers la fin de la Bourse.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il a été jugé de façon fort diverse. Quelques-uns l'ont trouvé habile; d'autres soutiennent qu'il ne masquera nullement la défaillance finale, quoique le gouvernement ait enguirlandé de raisons spécieuses sa défaite avérée. Personne n'a été sans remarquer la timidité avec laquelle M. de Freycinet est venu arrêter l'élan de M. Gambetta qui voulait proclamer aussitôt sa victoire personnelle, en faisant voter sur le champ l'amnistie, comme le proposait M. Janvier de la Motte père. C'est M. de Freycinet qui a réclamé le renvoi aux bureaux pour lundi, comme pour obtenir un répit nécessaire à son esprit troublé par les meneurs radicaux qui l'ont surmené.

Les applaudissements de l'extrême gauche et de l'Union républicaine, à la fin de chaque phrase de l'exposé des motifs, avaient évidemment pour but de reconforter le Président du Conseil et de lui faire oublier ses anciennes idées contre le déchaînement de nos pères révolutionnaires. L'intention était évidente. A-t-elle réussi tout à fait ? Les gens avisés en doutent. Quoiqu'il en soit, le Rubicon est franchi et il faudra bien que le ministère marche.

On assurait, d'ailleurs, que le premier effet de la loi d'amnistie serait de faire tomber les poursuites commencées contre M. le duc de Padoue par M. le procureur général Dauphin. On ajoutait que les députés bonapartistes voteraient presque tous la loi, à l'exemple de MM. Lenglé et Janvier de la Motte.

La commission d'enquête relative à l'élection de Ruffec, primitivement composée de MM. Hénon, Versigny, Bernard, est modifiée par suite de la démission de M. Bernard, qui cède sa place à M. Tiersot.

On avait prétendu que M. le Général Chanzy serait remplacé prochainement, à l'ambassade de St.-Pétersbourg par l'un des frères du Président de la République. On demandait formellement la nouvelle aujourd'hui, dans les couloirs.

On disait également que ce serait M. Raoul Duval qui porterait la parole pour S. Exc. le cardinal Bonchoise contre le *Corsaire* qui est poursuivi à l'occasion d'un article calomnieux.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Marcelin Pellet, est adopté après quelques observations de MM. le général Farre, baron Dufour, Delafosse, Reymond, Garivet, La Bassettière, Brière, Hugot et Laroche-Joubert.

M. de FREYCINET, président du conseil, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi tendant à proclamer l'amnistie plénière en faveur de :

Voix. — Lisez ! Lisez !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL :  
« Messieurs,  
« Depuis les paroles que le Gouvernement a prononcées devant la Chambre des députés le 13 février dernier, un mouvement considérable s'est fait dans les esprits en faveur de l'amnistie. Ce mouvement, plus rapide que nous ne l'avons prévu, a été accéléré par un certain nombre d'incidents récents.

« Le calme inébranlable de la population parisienne en présence d'exaltations séditieuses, l'élection de Lyon, qui a été le triomphe de la légalité (Applaudissements à gauche et au centre), enfin les approches de la fête nationale du 14 juillet (Nouveaux applaudissements), ont déterminé dans les cœurs un vif sentiment de confiance et un besoin général d'apaisement. (Applaudissements.)

« Le devoir des gouvernements sages n'est pas de résister systématiquement à ces manifestations de l'opinion (Très-bien très-bien), mais de les observer avec soin et d'y céder à temps, quand les intérêts du pays ne sont pas exposés à en souffrir. (Applaudissements.)

« Tel est le cas aujourd'hui. L'amnistie, dans notre conviction profonde, peut être prononcée sans qu'il en résulte aucun péril pour la société (Vifs applaudissements) et de laisser rentrer sur le sol natal serait moins dangereux au dedans qu'au dehors... (Très-bien très-bien) et, plus on l'aura votée, moins on leur attribuera d'importance.

« D'ailleurs, le Gouvernement est assez fort pour maîtriser toutes les tentatives d'agitation, de quelque part qu'elles vissent se produire. (Vifs applaudissements.)

« Il n'est pas à craindre qu'on se méprenne sur la signification d'une pareille mesure. Nos sentiments sont connus. Jamais nous ne pactiserons avec le désordre. Jamais nous ne réhabiliterons des crimes qui ont soulevé toutes les consciences, et dont l'énormité ne peut s'expliquer que par les effroyables circonstances qui les ont vus naître. (Très-bien très-bien) Ce n'est pas à votre justice que nous nous adressons, mais à votre sagesse.

« Nous faisons appel aussi à des considérations d'ordre supérieur qui, à certaines heures, dictent aux assemblées politiques des résolutions sages. (Vifs applaudissements.)

« Nous espérons, messieurs, que vous vous associerez à nos vœux, et que vous voudrez bien ratifier le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter.

« Article unique.  
« Amnistie est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870 et 1871, ainsi qu'à tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'au 19 juin 1880.

« Le Président de la République, (Applaudissements bruyants et prolongés à gauche et au centre.)

M. LENGLE dit que le Gouvernement a donné satisfaction à la hauteur de sa tâche et que l'initiative de la loi qu'il propose est un acte de courage et de sagesse. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT dit que l'article 71 du règlement permet d'appliquer les deux projets de loi. La Chambre adopte immédiatement le renvoi aux bureaux.

M. de FREYCINET, président du conseil, demande le renvoi aux bureaux.

M. Hellin est désigné; il sera en même temps chargé de représenter le Comité au Congrès agricole organisé par la Société d'Agriculture de Melun.

2. Lettre de M. le président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck, annonçant que le Concours départemental se tiendra dans cette ville du 12 au 20 septembre prochain, et que des programmes seront prochainement adressés.

3. Nombreux certificats de vieux serviteurs.

4. Circulaire de la Commission financière nommée dans l'assemblée générale des sociétés agricoles, le 3 mai dernier, pour aviser aux moyens de faire face aux dépenses nécessitées par la défense des intérêts de l'agriculture. Elle demande la souscription du Comité. Il est décidé que le Comité souscrira pour la somme de 30 fr.

Concours du Comité, fixation du jour. — Le Comité décide que son concours d'animals, de machines et de labourage aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> septembre et que la distribution des prix se fera le dimanche 12.

Etat des récoltes. — M. le président, sur l'avis des cultivateurs présents, établit ainsi l'état actuel des récoltes:

Blés. — Les froments, dont l'apparence était belle, perdent depuis quelque temps par suite de la sécheresse. Les blés anglais se maintiennent et talent bien.

Lin. — Compromis, surtout dans les terrains secs; ils donneront, à peu d'exception près, une récolte médiocre.

Avoués. — Perdant par suite de la sécheresse.

Bestiaux. — Elles ont levé incomplètement, elles souffrent et sont retardées.

Colzas. — Très-bonne.

Pommes de terre. — Apparence très-belle.

Herbes. — Mauvaises; il se prépare une disette pour la nourriture des bestiaux (1).

Octrois. — M. Butin continue sa série d'entretiens sur les octrois. Il insiste sur l'inégalité de cet impôt, sur les entraves qu'il apporte au commerce, surtout au point de vue agricole. Faisant allusion au projet de loi pris en considération par la Chambre des députés, il refuse de s'associer à une loi qui remplacerait les octrois par une taxe non générale, et se déclare partisan de l'intervention de l'Etat dans la répartition des fonds communs destinés à remplacer les revenus des octrois qui devraient prendre une large part dans les produits des douanes.

Asoline. — M. Ladureau entretient le Comité d'un produit présenté par M. Hedebault sous le nom d'asoline. Il l'a obtenu en séparant industriellement au moyen d'un courant de vapeur d'eau à 150°, sous la pression de 5 atmosphères, la laine du coton, dans les tissus et déchets divers où ces deux textiles sont mélangés.

La laine se décompose, entre en fusion et coule à la partie inférieure du récipient, tandis que le coton, le lin, les fibres végétales en un mot, restent inattaquées, et forment des déchets propres à la fabrication du papier.

M. Ladureau soumet au Comité des échantillons de cette transformation, et le produit obtenu en faisant évaporer la solution de laine. C'est un corps soluble dans l'eau, renfermant tout son azote à l'état soluble, et qui peut être assimilé au sang desséché dans lequel cet élément est payé à 2 francs 75 centimes le kil. Il ne coûte rien parce que la dépense de l'extraction est couverte par la revente des déchets végétaux qui peuvent servir à la fabrication du papier.

M. Ladureau estime cette découverte d'un grand intérêt pour l'agriculture et pour l'industrie.

Si nos renseignements sont exacts à ce sujet, nous pouvons ajouter que ce serait la seconde fois que M. Cazot aurait cette intention, et que le ministre de l'Intérieur, par suite des rapports du préfet du Rhône, s'est déjà opposé aux poursuites et ce, afin d'éviter un procès qui par son retentissement et son résultat pourrait tourner à la confusion du Gouvernement.

Le ministère a reçu de M. Desprez des rapports qui ne l'ont pas satisfait. Ils représentent Léon XIII et le cardinal Nina comme fort mécontents du tour que prend en France, contre la liberté religieuse, la politique du Gouvernement.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1881 prescrivait que chaque année, le 14 juin, aurait lieu en Algérie une fête en l'honneur de l'anniversaire de la prise d'Alger. Cet arrêté vient d'être rapporté par M. Albert Grévy. M. le Gouverneur civil a jugé qu'à aujourd'hui, un demi-siècle après la prise d'Alger, la célébration solennelle de cet anniversaire n'a plus les mêmes raisons d'être. La fête du 14 juin sera remplacée par la fête du 14 juillet. Il parait que, même près d'un siècle après la prise de la Bastille, la célébration de cet anniversaire a toujours les « mêmes raisons d'être. »

### Bulletin Economique

Le commerce de la région. — Voici quelques chiffres qui ne prouvent pas que les affaires sont en bonne situation dans le Nord. Ils sont extraits d'un rapport publié par les bureaux de la direction des douanes de Lille, pour le mois de mai dernier.

Importation		
Laines en masse	2,183,074	kilog.
Lin teillé et étoupes	2,332,378	»
Coton en laine	56,761	»
Fil de lin	81,253	»
Houille	16,318,289	»
Toiles	101,233	»

  

Exportation		
Lin teillé	659,994	kilog.
Fil de lin	67,294	»
Fil de laine	333,542	»
Tissus de laine pure	84,882	»
Tissus mélangés	37,479	»
Toile	937	»

### ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

On sait qu'une circulaire du ministre de la guerre, en date du 2 juin, réduit de 20 0/0 la première portion du contingent de la classe de 1878. Il en résulte qu'un nombre assez considérable de jeunes gens passe de la première portion dans la deuxième et ne feront ainsi qu'un an de service. Ils rentreront dans leurs foyers en novembre prochain.

Voici les derniers numéros appelés pour les cantons de l'arrondissement de Lille: Lille Nord-Est, 324. — Id. Centre, 240. — Id. Sud-Ouest, 427. — Id. Ouest, 120. — Id. Sud-Est, 427. — Armentières, 235. — Seclin, 118. — Lannoy, 452. — Quiesnoy-sur-Deulle, 465. — Pœl—Marais, 431. — Roubaix Est, 273. — Id. Ouest, 189. — Haubourdin, 229. — Tourcoing Sud, 255. — Id. Nord, 247. — La Bassée, 130. — Cysoing, 134.

On lit dans la *Vraie France*:  
« Tous nos amis apprendront avec plaisir que M. Alexandre Jomphe de Ligne et M. Gustave Thiéry, avocat dont on connaît le dévouement et le zèle infatigable pour la défense des intérêts religieux, viennent d'être nommés par N. S. Père le Pape chefs de l'ordre de St. P. J. Jamais distinction plus précieuse ne fut mieux méritée. »

M. Alfred Newham, architecte-secrétaire de la Société des architectes du Nord, vient d'obtenir au congrès de Paris la médaille d'or, pour ses travaux dans la région.

Voici une particularité que nous n'aurions pas cherchée les organisateurs de la fête du vénéral de La Salle et qui cependant mérite d'être signalée. Mgr Lequelle, évêque d'Arras, qui officiera aujourd'hui à St-Maurice, le R. P. Ollivier, l'éloquent prédicateur, qui fera la panegyrique, enfin l'illustre orateur, M. Baragnon, que nous entendrons le soir à l'Hippodrome, sont tous trois des élèves des Frères.

Cette rencontre ne laisse pas d'être charmante.

Un groupe d'avocats du barreau de Lille vient, nous dit-on, d'arrêter définitivement les termes d'une adhésion motivée à la consultation de M. Roussie.

Le mémoire de nos juriconsultes, qui soutient une étude approfondie des textes législatifs invoqués par les auteurs des décrets, comptait environ une quarantaine de pages. Il doit paraître dans les premiers jours de la semaine prochaine, revêtu de nombreuses et honorables signatures.

M. Albert Leclercq, ancien huissier, audientier à la Cour d'appel de Douai, fils de M. Th. Leclercq, ancien huissier à Tourcoing, est nommé huissier à la résidence de Tourcoing, en l'étude de son père et en remplacement de M. Victor Lamarque, démissionnaire.

On lit dans le *Progrès du Nord*:  
« M. Delabre, ancien maire de Rumilly, dont nous avons annoncé la candidature au conseil général dans le canton de Tourcoing, nous écrit que l'état de sa santé l'oblige à renoncer à toute candidature. »

Si le temps le permet, c'est cette après-midi, à cinq heures, qu'aura lieu la fête de gymnastique et d'armes organisée par la société l'Armée dans son local de la rue du Chemin de Fer, 77.

Une enquête est ouverte concernant un détournement d'argent assez important qui aurait été commis au préjudice de M. Vercluyte, directeur de la société des coupons commerciaux.

2<sup>e</sup>me division. — Sociétés composées de 25 à 40 membres: Une prime de 200 fr., une de 100, quatre de 50.

« Une médaille commémorative sera en outre distribuée à chaque société.  
« Les musiques de la ville de Lille, qui formeront une division particulière, ne participeront pas au tirage des primes précitées. »

Les journaux de Lille publient la lettre suivante:  
« Monsieur le rédacteur,  
« Les patrons annoncent que, pour rester dans la stricte légalité, ils ne fermeront leurs ateliers qu'aujourd'hui samedi 10 courant.

« Pas plus que la première, cette décision n'est conforme à nos règlements, et les ouvriers se refusent complètement à recevoir leurs livrets à cette date.  
« Pour rester dans la stricte légalité, il faut que les patrons préviennent leurs ouvriers des décisions qu'ils ont prises le samedi soir, en quittant les ateliers: faute de quoi, ils ne sont pas en règle avec la loi.

« Nous avons des précédents à l'appui de nos affirmations.  
« Il est en effet arrivé que des ouvriers qui avaient prévenu leur huitaine, vers le milieu de la semaine, se sont vus refuser leurs livrets à l'expiration des huit jours, sous le prétexte qu'ils auraient dû prévenir le samedi, au moment de la paie.  
« Or, ce qui existe pour les ouvriers doit exister pour les patrons.  
« Nous espérons d'ailleurs que les patrons, avant de mettre à exécution les graves mesures qu'ils ont prises, ont compris que leurs intérêts sont fortement en jeu et qu'une cessation de travail serait actuellement une perte réelle pour leurs établissements.

« Quant à nous, nous attendrons leur décision avec fermeté.  
« Dès que tous les ouvriers auront repris leurs livrets, ils quitteront Lille et prendront du travail ailleurs.  
« Les demandes d'ouvriers des villes voisines sont nombreuses, et les salaires sont de 30 0/0 supérieurs à ceux de Lille.  
« Les ouvriers ne reculeront certainement pas devant une telle mesure.  
« Agréés, etc.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 19 Juin

Les marchands de journaux. — Abus de confiance.  
Vendredi, à l'audience de la deuxième chambre correctionnelle de Lille, s'est déroulée une affaire dont la solution intéresse les gérances de journaux dans les rapports avec les crieurs qu'elles chargent de la vente au numéro sur la voie publique.

Les deux Dupont, père et fils, ont été vus dans le *Petit Nord*. Il y a environ trois mois, un différend survint entre eux et l'administration du journal. Il y eut alors compte à faire et les deux associés se trouvèrent redevables, au dire de leurs anciens mandants, d'une somme de 72 francs.

Dupont, père et fils, contestèrent le chiffre de cette somme et, après bien des pourparlers, finirent cependant par payer, quand ils résolurent de ne pas élever de contestation devant le tribunal de confiance avait été portée contre eux.

L'affaire, malgré cela, suivit son cours à la requête du ministère public.

Les inculpés ont obtenu l'assistance judiciaire et M. Bouteille est chargé de leur défense.

Les consorts Dupont répondent aux questions de M. le Président que s'ils ont refusé de payer pendant si longtemps, c'est qu'il y avait compte à faire. Ils ont voulu se tenir neutres, jusqu'à règlement définitif entre eux et leurs anciens patrons. Aujourd'hui ils ont soldé les 72 fr. qu'on leur réclamait, mais ce n'a été que pour éviter la poursuite correctionnelle dont ils étaient menacés.

Un dialogue très vif s'établit entre le défenseur d'office et M. Liège, marchand de journaux en gros, qui est témoin dans l'affaire. Il s'agit de préciser l'époque où les inculpés ont cessé de vendre des journaux pour le compte du témoin. Ce détail, auquel l'honorable et habile défenseur paraît attacher de l'importance ne peut être éclairci.

La défense présente ses clients comme des commerçants traitant chaque jour des affaires avec un fabricant d'articles de commerce: ce ne sont pas des mandataires aux ordres du journal. Ils ne peuvent donc être condamnés pour abus de confiance. D'ailleurs le corps du délit, si délit il y a, n'existe pas. Le journal plaignant n'a absolument rien à réclamer.

M. le substitut de Borville ne partage pas cette manière de voir. Les inculpés ont payé, il est vrai, mais sous la menace d'une plainte. Le délit n'en existe pas moins et ce qui est plus grave, c'est que les inculpés qu'avaient les consorts Dupont.

Le tribunal donne raison au ministère public, en condamnant Dupont père et fils, chacun à deux mois de prison, et chef d'abus de confiance, étant employés au journal.

On dit qu'appel est interjeté.

Par décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui M. Resbère, receveur particulier à Douai est nommé à Montagne, en remplacement de M. Bischer qui passe à Douai.

SOLDESME. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, le conseil municipal de la ville de Solesmes vient de voter une somme de deux mille francs dont quinze cents francs pour les pauvres, et le restant pour les frais d'illuminations et d'un bal public sur la Grande Place.

ERQUINGHEM. — Un affreux accident est arrivé, vendredi matin, dans la Blanchisserie de M. Mullie, à Erquinghem. Un ouvrier, nommé Houquet, en se penchant au-dessus d'une cuve de savonnage, a perdu l'équilibre, et est tombé dans l'eau bouillante.

On l'a retiré respirant encore, mais sa vie est en danger.

SAINT-OMER. — Hier, a été close la session des assises du Pas-de-Calais, après la condamnation à deux ans de prison de Désiré Baux, de Robecq, pour vol. Louis Baux, âgé de quinze ans seulement, est renvoyé jusqu'à dix-huit ans dans une maison de correction.

SAINT-OMER. — Par décret du 12 juin, M. Jérôme Decroos a été nommé notaire en remplacement de M. Cambry, démissionnaire en sa faveur.

ARRAS. — Par arrêté préfectoral, M. Lortquet, Henry, archiviste en chef du département, est nommé inspecteur des archives communales et hospitalières du Pas-de-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Le dimanche 28 juin, à deux heures après-midi, de grandes courses de vélocipède, internationales et régionales, auront lieu à Saint-Pierre-lez-Calais.